## **La voix du Canada : vers un nouveau traité mondial ambitieux et juridiquement contraignant sur la pollution plastique (automne 2023)**

*Consultation — Environnement et Changement climatique Canada*

Comment le Canada peut-il soutenir les efforts mondiaux pour mettre fin à la pollution plastique? Nous voulons connaître votre opinion!

**Quel est le problème?**

La pollution plastique est un problème mondial qui nécessite des mesures mondiales urgentes. La production et la consommation non durables de plastiques, ainsi que les déchets et la pollution qui en découlent, continuent de s’accélérer à un rythme sans précédent. Le Canada comprend que la pollution plastique est un problème transfrontalier : une fois qu’elle pénètre dans l’environnement, elle peut se déplacer au-delà des frontières. C’est pourquoi le Canada appuie les efforts pour mettre fin à la pollution plastique et contribue activement à l’élaboration d’un ***nouveau traité international juridiquement contraignant sur la pollution plastique*** (le traité).

Depuis que la décision initiale d’élaborer un nouveau traité a été prise en mars 2022, lors de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (ANUE-5), le Canada collabore avec des partenaires au pays et à l’étranger pour s’assurer que le traité sera ambitieux et efficace, et adoptera une approche coordonnée, efficace sur le plan des ressources et fondée sur l’économie circulaire, avec des solutions complémentaires tout au long du cycle de vie des plastiques (c’est-à-dire de la production à la fin de vie utile).

**Situation actuelle : négociations des Nations Unies en vue d’un traité sur les plastiques**

Un Comité intergouvernemental de négociation (CIN) a été établi pour élaborer le traité d’ici 2024, après cinq réunions de négociations. Deux séances ont déjà eu lieu, la plus récente s’étant déroulée à Paris, en France, du 29 mai au 2 juin 2023. Au cours de cette réunion, deux décisions importantes ont été prises :

1. Le CIN a demandé à son président, avec l’appui du Secrétariat, ***d’élaborer un texte « d’avant-projet »*** du traité mondial à des fins d’examen lors de la troisième séance de négociation (CIN-3) qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 13 au 19 novembre 2023.
2. Le CIN a convenu que ***le Canada accueillerait la quatrième séance de négociation (CIN-4)***, laquelle devrait se tenir à Ottawa à la fin du mois d’avril 2024.

Veuillez consulter la [page des ressources](https://www.placespeak.com/fr/topic/6765-la-voix-du-canada-vers-un-nouveau-traite-mondial-ambitieux-et-juridiquement-contraignant-sur-la-pollution-plastique-automne-2023/#/resources) pour le résumé des deux premières séances.

**Qu’est-ce qu’un « avant-projet »?**

Un avant-projet présente généralement la version préliminaire d’un traité et est élaboré pour faciliter et orienter les négociations. Dans le cadre des négociations du CIN, l’avant-projet est préparé par le président avec le soutien du Secrétariat et doit tenir compte des différentes options pour les dispositions et mesures potentielles du traité qui ont été discutées par les États membres et les parties prenantes lors des deux premières réunions du CIN et dans le [document sur les options](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42190/K2304607E%20-%20UNEP-PP-INC.2-4%20French.pdf?sequence=6&isAllowed=y) préparé par le secrétariat avant la CIN-2. « L’avant-projet » du traité sera disponible sur le site Internet du CIN dans les six langues officielles des Nations Unies au plus tard six semaines avant la CIN-3 (c.-à-d. d’ici le 6 octobre 2023).

**Alors que le Canada prépare ses positions de négociation en vue de la CIN-3, nous vous demandons de nous faire part de vos priorités relativement à ce traité mondial. Nous vous invitons également à nous faire connaître votre point de vue sur la manière dont le Canada peut accueillir le monde à Ottawa, en avril 2024, à l’occasion de la CIN-4.**

**Contribuez à façonner la voix du Canada!**

Le présent sondage constitue la troisième consultation publique qu’Environnement et Changement climatique Canada mène pour obtenir des commentaires sur l’ambition et l’orientation de ce nouveau traité mondial. À ce jour, nous avons reçu les réponses au sondage de plus de 500 participants de partout au pays qui nous ont tous fourni des renseignements précieux.

**À l’approche de la CIN-3, nous vous demandons une nouvelle fois de nous faire part de vos commentaires en attendant de recevoir l’avant-projet du texte du traité.** Il s’agit d’une occasion unique d’exprimer votre point de vue aux décideurs du gouvernement du Canada. Vos réponses à ces questions contribueront à façonner la position du Canada sur la scène mondiale en vue de l’élaboration d’un nouveau traité international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.

**Quelles mesures prend le Canada pour lutter contre la pollution plastique?**

Reconnu comme un chef de file international sur cette question, le Canada continue de se faire le champion de la [*Charte sur les plastiques dans les océans*](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html), qu’il a lancée lors de sa présidence du G7 en 2018, et a joué un rôle important en tant que [cofacilitateur](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/02/le-canada-appuie-un-nouvel-accord-mondial-juridiquement-contraignant-sur-les-plastiques-alors-que-lonu-donne-le-coup-denvoi-de-sa-reunion-au-kenya.html) des négociations sur la pollution plastique pendant l’ANUE-5. Plus récemment, le Canada est devenu un membre inaugural de la [coalition de Haute Ambition pour mettre fin à la pollution plastique d’ici 2040](https://hactoendplasticpollution.org/fr/?_gl=1%2A824u4c%2A_up%2AMQ..%2A_ga%2AMTU3ODUzOTIwMy4xNjkxMTUyNTkz%2A_ga_4VCQFSCBHR%2AMTY5MTE1MjU5Mi4xLjAuMTY5MTE1MjU5Mi4wLjAuMA..) en vue de la négociation du nouveau traité international juridiquement contraignant.

Nos efforts internationaux s’inscrivent dans le cadre du [programme visant à réduire les déchets de plastique et la pollution](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/reduire-dechets-plastique/mesures-canada.html) et à assurer la transition vers une économie circulaire. Nous adoptons une approche efficace sur le plan des ressources, fondée sur l’économie circulaire et le cycle de vie pour lutter contre la pollution plastique, tout en visant à garder les plastiques dans l’économie et hors de l’environnement.

L’ambition des gouvernements ne suffira pas à obtenir les réductions significatives nécessaires de la pollution plastique. Des mesures inclusives prises par des acteurs à tous les niveaux, y compris les gouvernements, l’industrie, la société civile, les peuples autochtones et les jeunes, entre autres, sont nécessaires pour nous amener vers une économie plus circulaire et préserver l’environnement de la pollution plastique.

**Le saviez-vous?**

* L’[Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)](https://www.oecd.org/fr/environnement/plastiques/)a constaté que la production de plastiques a été multipliée par 230 entre 1950 et 2019 et, en l’absence de nouvelles politiques, la quantité de déchets de plastiques produits dans le monde (393 millions de tonnes en 2019) est en voie de presque tripler d’ici 2060 — environ la moitié finira dans des sites d’enfouissement et moins d’un cinquième sera recyclé.
* Au niveau mondial, environ huit millions de tonnes de déchets de plastique de sources terrestres se retrouvent dans les océans chaque année. Cela équivaut à déverser le contenu d’un camion à ordures rempli de plastique dans l’océan chaque minute.
* Le Canada travaille avec ses partenaires pour mettre en œuvre une [approche complète](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/reduire-dechets-plastique.html) afin de réduire la pollution plastique, améliorer la fabrication, l’utilisation et la gestion des plastiques et favoriser une économie circulaire des plastiques grâce à une série de solutions complémentaires tout au long du cycle de vie des plastiques.
	+ Ces solutions [comprennent](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/reduire-dechets-plastique/mesures-canada.html) : l’interdiction de plastiques à usage unique nocifs, la proposition d’exigences en matière de contenu recyclé minimal pour certains produits, l’établissement de nouvelles règles d’étiquetage, la création d’un registre fédéral sur les plastiques destiné aux producteurs pour déclarer les plastiques qu’ils mettent sur le marché, le renforcement des régimes de responsabilité élargie des producteurs, la facilitation d’innovations et de solutions sectorielles qui appuient une transition systématique vers une économie circulaire, la lutte contre la pollution plastique, notamment récupérer les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et prévenir leur présence, la contribution à l’action mondiale en participant à des initiatives internationales et en y faisant preuve de leadership.

**Comment participer?**

Pour participer, **veuillez répondre au sondage ci-dessous** [**via PlaceSpeak**](https://www.placespeak.com/fr/topic/6765-la-voix-du-canada-vers-un-nouveau-traite-mondial-ambitieux-et-juridiquement-contraignant-sur-la-pollution-plastique-automne-2023/#/overview) **avant le
17 septembre 2023**. Il vous faudra environ 30 minutes pour remplir le sondage. Une liste complète des questions relatives au sondage est mise à votre disposition dans [la section des ressources](https://www.placespeak.com/fr/topic/6765-la-voix-du-canada-vers-un-nouveau-traite-mondial-ambitieux-et-juridiquement-contraignant-sur-la-pollution-plastique-automne-2023/#/resources) pour vous aider à y répondre. Merci de votre contribution aux efforts du Canada pour lutter contre ce problème mondial.

**Annexe 1 : Sondage**

**Questions d’identification supplémentaires**

1. Répondez-vous à ce sondage en votre propre nom en tant que particulier ou au nom de votre organisation, gouvernement ou communauté? *Choisir une réponse.*

[ ]  En mon nom

[ ]  Au nom de mon organisation, gouvernement ou communauté

1. ***Si vous avez répondu « Au nom de mon organisation, gouvernement ou communauté » à la question 1, alors,*** quel est le nom de votre organisation, gouvernement ou communauté?

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

1. ***Si vous avez répondu « Au nom de mon organisation, gouvernement ou communauté » à la question 1, alors,*** quel secteur représente le mieux votre organisation ou gouvernement? *Choisir une réponse.*

[ ]  Université

[ ]  Provincial ou territorial

[ ]  Administration municipale

[ ]  Gouvernement autochtone

[ ]  Organisation représentant des communautés autochtones

[ ]  Industrie ou association industrielle

[ ]  Communauté locale

[ ]  Organisme non gouvernemental

[ ]  Autre (veuillez préciser) : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

[ ]  Je préfère ne pas répondre

1. **Si vous avez répondu « industrie ou association industrielle », *à la question 3,* alors,** indiquer le secteur qui représente le mieux votre industrie ou votre association industrielle? *Choisir une réponse.*

[ ]  Agriculture

[ ]  Automobile (pièces et composants de véhicules, à l’exception de l’usure des pneus)

[ ]  Construction

[ ]  Équipement électrique et électronique

[ ]  Pêche et aquaculture

[ ]  Industrie manufacturière

[ ]  Emballages en plastique

[ ]  Textiles

[ ]  Transport, y compris l’expédition

[ ]  Autres : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

**Priorités du traité**

1. L’avant-projet du traité comprendra un large éventail d’options possibles pour le traité, y compris l’objectif et les mesures possibles ayant fait l’objet de discussions entre les États membres lors des deux premières réunions du CIN. Dans le cadre des négociations de la CIN-3 à Nairobi, quelles mesures possibles devraient être les plus prioritaires pour le Canada selon vous?

*Classer les options suivantes par ordre d'importance, la première étant la plus importante.*

|  |  |
| --- | --- |
| Choisissez un classement. | Mesures visant à éliminer ou à restreindre les polymères et les produits de plastique inutiles, évitables ou problématiques et les substances chimiques préoccupantes (p. ex., les produits en plastique, les polymères, les substances chimiques et les additifs ajoutés aux plastiques, qui présentent un risque pour l’environnement ou la santé humaine, ou qui rendent le recyclage difficile) afin de réduire la quantité entrant sur le marché et de prévenir la pollution |
| Choisissez un classement. | Mesures visant à réduire l’offre de plastiques primaires (c’est-à-dire les plastiques vierges non fabriqués à partir de matériaux recyclés) |
| Choisissez un classement. | Mesures visant à permettre une consommation et une production durables et à soutenir les systèmes circulaires afin de réduire les déchets en premier lieu et de recirculer la valeur des plastiques nécessaires dans l’économie (p. ex., par la réutilisation, la recharge, la réparation et le recyclage) |
| Choisissez un classement. | Mesures visant à accroître la collecte, le tri et la gestion écologiquement rationnelle des plastiques en fin de vie |
| Choisissez un classement. | Mesures visant à réduire les rejets de polluants plastiques, y compris les microplastiques, dans l’environnement à tous les stades du cycle de vie des plastiques (fabrication, transport, consommation, élimination) |
| Choisissez un classement. | Mesures visant à soutenir un nettoyage écologiquement rationnel de la pollution plastique existante |

**Options envisageables concernant le traité**

Cette partie sert à cibler des options envisageables pour le traité sur l’ensemble du cycle de vie des plastiques, en fonction des discussions aux cours des deux premières séances de négociation et du [document sur les options](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42190/K2304607E%20-%20UNEP-PP-INC.2-4%20French.pdf?sequence=6&isAllowed=y) préparé par le secrétariat.

1. Le traité devrait-il comprendre des mesures visant à éliminer graduellement ou à réduire l’offre, la demande et l’utilisation de plastiques primaires (c’est-à-dire les plastiques vierges non fabriqués à partir de matériaux recyclés)? *Choisir une réponse.*

[ ]  Oui

[ ]  Non

[ ]  Je ne suis pas certain

1. ***Si vous avez répondu « oui » à la question 6, alors,*** quelles mesures le traité devrait-il comprendre afin d’éliminer graduellement ou de réduire l’offre, la demande et l’utilisation de plastiques primaires? *Classer les options suivantes par ordre d'importance, la première étant la plus importante.*

|  |  |
| --- | --- |
| Choisissez un classement. | Créer des objectifs mondiaux pour influencer la production de plastique |
| Choisissez un classement. | Établir des objectifs nationaux pour influencer la production de plastique |
| Choisissez un classement. | Restreindre la production de plastiques primaires (p. ex., au moyen d’un plafonnement ou d’une limite sur l’usage de plastique primaires dans certaines applications ou certains produits) |
| Choisissez un classement. | Mettre en place des mesures commerciales, comme des licences, des permis, des taxes, des redevances ou des mesures incitatives pour réduire la production de plastiques primaire |
| Choisissez un classement. | Améliorer la fabrication des plastiques pour prolonger leur durée de vie et les garder dans l’économie (p. ex., des normes ou des critères pour augmenter la réutilisation, la réparation, le réusinage, la remise à neuf et le recyclage) |
| Choisissez un classement. | Établir des normes sur le contenu de matières recyclées afin d’accroître l’offre, la demande et l’utilisation de plastiques recyclés (secondaires) |

1. Le traité devrait-il comprendre des mesures d’interdiction, d’élimination progressive ou de réduction des produits en plastique inutiles, évitables et problématiques (c’est‑à‑dire certains produits en plastiques à usage unique) et des polymères et produits chimiques préoccupants (c’est-à-dire certains additifs)? *Choisir une réponse.*

[ ]  Oui

[ ]  Non

[ ]  Je ne suis pas certain

1. ***Si vous avez répondu « oui » à la question 8, alors,*** quels sont les critères potentiels à prendre en compte pour répertorier les polymères et les produits en plastique inutiles, évitables et problématiques, ainsi que les polymères et les substances chimiques préoccupantes? *Choisir toutes les réponses qui s’appliquent.*

[ ]  Couramment trouvés dans l’environnement

[ ]  Nocifs ou présentant un risque pour l’environnement

[ ]  Nocifs ou présentant un risque pour la santé humaine

[ ]  Difficiles à réutiliser ou à recycler (c’est-à-dire qu’ils entravent la circularité)

[ ]  Il existe des alternatives ou des substituts viables, sûrs et respectueux de l'environnement

[ ]  Autres : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

1. Quelles mesures le traité devrait-il prévoir pour renforcer la gestion des déchets, en améliorant la collecte, le tri, la gestion, l’élimination et le recyclage des déchets plastiques? *Classer les options suivantes par ordre d'importance, la première étant la plus importante.*

|  |  |
| --- | --- |
| Choisissez un classement. | Des exigences d’établir et de mettre en œuvre des mesures pour assurer la collecte, le tri, la gestion, l’élimination et le recyclage des déchets plastiques de manière écologiquement rationnelle |
| Choisissez un classement. | Fixer un objectif de réduction de la production ou d’élimination des déchets de plastique |
| Choisissez un classement. | Élaborer une orientation et des outils sur les pratiques exemplaires et les meilleures technologies disponibles |
| Choisissez un classement. | Promouvoir la recherche et l’innovation pour améliorer la gestion des déchets et les systèmes de recyclage |
| Choisissez un classement. | Interdire les pratiques dangereuses comme la décharge illégale ou la combustion non contrôlée à ciel ouvert |
| Choisissez un classement. | Établir et/ou améliorer les programmes de responsabilité élargie des producteurs |

1. Quelles mesures le traité devrait-il inclure pour permettre une économie circulaire des plastiques (p. ex., pour prolonger la durée de vie des plastiques et encourager la réduction, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf, le réusinage et le recyclage)? *Classer les options suivantes par ordre d'importance, la première étant la plus importante.*

|  |  |
| --- | --- |
| Choisissez un classement. | Établir des critères de circularité et des orientations pour la conception et la production de produits en plastique |
| Choisissez un classement. | Créer des règles, des normes et/ou des certifications en matière d’étiquetage |
| Choisissez un classement. | Fixer des exigences en matière de contenu recyclé pour les produits en plastique |
| Choisissez un classement. | Établir un référentiel central d’échange de données ou un registre pour les plastiques mis sur le marché |
| Choisissez un classement. | Fixer des objectifs mondiaux pour la réduction, la réutilisation et/ou le recyclage des plastiques |
| Choisissez un classement. | Fixer des objectifs nationaux pour la réduction, la réutilisation et/ou le recyclage des plastiques |
| Choisissez un classement. | Encourager la réduction et la réutilisation des produits en plastique en recourant à différents mécanismes comme les redevances, les tarifs ou les mesures incitatives fiscales, les programmes de responsabilité élargie des producteurs, les systèmes de consignation ou les initiatives de reprise de produits |
| Choisissez un classement. | Encourager l'innovation et la recherche d'alternatives et de substituts sûrs et respectueux de l'environnement |

1. Quelles mesures le traité devrait-il prévoir pour réduire et éliminer la pollution plastique, y compris les microplastiques dans l’environnement (par exemple, les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés)? *Choisir toutes les réponses qui s’appliquent.*

[ ]  Des exigences d’établir et de mettre en œuvre des mesures visant à éliminer ou à réduire de manière importante les rejets de matières plastiques, y compris les microplastiques, dans l’eau, le sol et l’air

[ ]  Élaborer des critères ou des lignes directrices relativement aux meilleures techniques/technologies disponibles et aux pratiques exemplaires environnementales pour déterminer les sources et les points de fuite ciblés, ainsi que les points névralgiques

[ ]  Élaborer des critères ou des lignes directrices sur les meilleures techniques/technologies disponibles et les pratiques exemplaires environnementales pour le captage et l’élimination des plastiques de manière écologiquement rationnelle

[ ]  Je ne pense pas que le traité devrait comprendre des mesures visant à réduire et à éliminer la pollution plastique dans l’environnement

[ ]  Autres : Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.

1. Le traité devrait-il prévoir la création d’un organe scientifique et technique chargé de faire progresser la recherche et la surveillance relatives aux plastiques, de dégager et de rendre compte des tendances, de mettre en application les innovations et d’éclairer la prise de décision? *Choisir une réponse.*

[ ]  Oui

[ ]  Non

[ ]  Je ne suis pas certain

**Nous souhaitons en savoir davantage!**

1. Y a-t-il d’autres points de vue ou renseignements que vous souhaitez nous communiquer? *(Veuillez-vous abstenir d'utiliser des informations d'identification personnelle)*

Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.